

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: LESSIVE LIQUIDE PRO**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Lessive liquide sans phosphate à usage professionnel.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
PLUHO
Espace Vinci - 24, 28 avenue Graham Bell - Immeuble Le Monet 10A
77600 BUSSY ST GEORGES - FRANCE
T 01 60 17 02 80 - F 01 60 17 02 81
fds@aexalt.net - www.aexalt.net
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tél. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : 01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
2-aminoéthanol
Alcohols, C12-18, ethoxylated
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2015

Révision : 29.06.2015

Nom du produit: LESSIVE LIQUIDE PRO

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux .

· Composants dangereux:

CAS: 61789-31-9 EINECS: 263-050-4	Fatty Acids, coco, sodium salts ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5 à 10%
CAS: 25155-30-0 EINECS: 246-680-4	Sodium Dodecylbenzene Sulfonate ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5 à 10%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Reg.nr.: 01-2119486455-28	2-aminoéthanol ⚠ Skin Corr. 1B, H314 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	1 à 2,5%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42 (anhydre)	Acide citrique ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1 à 2,5%
CAS: 68213-23-0 NLP: 500-201-8	Alcohols, C12-18, ethoxylated ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	2,5 à 10%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

moins de 5% de : phosphonate

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : savon

- enzymes

- azurants optiques

- parfums

- agents conservateurs

laurylamine dipropylenediamine

methylisothiazolinone

benzisothiazolinone

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

· Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement les yeux à grande eau, en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer les yeux sous l'eau courante. Si l'irritation oculaire persiste ou s'il apparaît une gêne visuelle, consulter immédiatement un ophtalmologiste.

· Après ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, NE PAS FAIRE VOMIR, NE PAS FAIRE BOIRE. Rincer la bouche. Appeler immédiatement le centre anti-poisons ou consulter un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2015

Révision : 29.06.2015

Nom du produit: LESSIVE LIQUIDE PRO

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Les pompiers doivent porter des équipements de protection adaptés et un appareil respiratoire autonome
En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral
- **Équipement spécial de sécurité:**
En intervention rapprochée ou en endroit confiné, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits.
- **Autres indications:**
Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Étiquetage de danger).
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:** Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés en dehors de l'utilisation.
- **Température de stockage recommandée:** entre + 5 °C et + 30 °C

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2015

Révision : 29.06.2015

Nom du produit: LESSIVE LIQUIDE PRO

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

141-43-5 2-aminoéthanol

VME	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 1 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** Eviter de respirer les vapeurs ou aérosols et utiliser dans une zone bien ventilée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants : nitrile, vinyle ou latex

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de sécurité hermétiques avec protections latérales.

- **Protection du corps:** Combinaison de protection et bottes/chaussures de sécurité fermées, résistantes aux produits chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide Fluide

Couleur: Bleu

- **Odeur:** Parfumée

- **valeur du pH à 20 °C:** 8,7

- **Point d'ébullition:** Non déterminé.

- **Point d'éclair** Non déterminé ou non applicable

- **Densité à 20 °C:** >1

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2015

Révision : 29.06.2015

Nom du produit: **LESSIVE LIQUIDE PRO**

(suite de la page 4)

- **Solubilité dans l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Eviter le gel
- **10.5 Matières incompatibles:** Aucune en particulier
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	LD50	2050 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50 (4h)	1,3 mg/L (rat)

68213-23-0 Alcohols, C12-18, ethoxylated

Oral	DL50	> 300 (OCDE 401)
------	------	------------------

25155-30-0 Sodium Dodecylbenzene Sulfonate

Oral	LD50	438 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Provoque une irritation cutanée
- **des yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE (CAS: 25155-30-0)
 Toxicité pour les poissons : CE%@IDED_ECOTOXSUB_FISH_X_VALUE = 5.6 mg/l
 Espèce : Oncorhynchus kisutch
 Durée d'exposition : 72 h
 NOEC = 3.1 mg/l
 Espèce : Oncorhynchus kisutch
 Durée d'exposition : 72 h
 Toxicité pour les crustacés : NOEC = 4 mg/l
 Espèce : Daphnia magna
 Durée d'exposition : 7 jours
 2-AMINOETHANOL (CAS: 141-43-5)
 Toxicité pour les poissons : CL50 = 170 mg/l
 Espèce : Carassius auratus
 Durée d'exposition : 96 h
 Toxicité pour les crustacés : CE50 = 65 mg/l

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2015

Révision : 29.06.2015

Nom du produit: LESSIVE LIQUIDE PRO

(suite de la page 5)

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 2.5 mg/l

Espèce : *Selenastrum capricornutum*

Durée d'exposition : 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce produit satisfont aux critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

2-AMINOETHANOL (CAS: 141-43-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

ALCOHOLS, C12-18, ETHOXYLATED (CAS: 68213-23-0)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE (CAS: 25155-30-0)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:**

Indications générales: Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel. Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2015

Révision : 29.06.2015

Nom du produit: LESSIVE LIQUIDE PRO

(suite de la page 6)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

FR